

BREST VILLE

Essais nucléaires. Les vétérans dans le dur25 novembre 2013 - [Réagir à cet article](#)

Le temps passe mais ne favorise pas davantage les victimes des essais nucléaires. Une fois de plus, le président de l'Anvven, Pierre Marhic, tire la sonnette d'alarme et dénonce l'inertie des pouvoirs publics.

Un an de plus, un an pour rien. Ou presque. Les membres de l'Association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires (Anvven) ont le moral qui baisse et ne se privent pas pour le dire, à l'occasion de leur assemblée générale annuelle. Ils le disent même à Patricia Adam, députée, qui, aujourd'hui dans la majorité politique, « ne nous aide pas beaucoup », se lasse le président, Pierre Marhic. Car rien ne bouge depuis quatre ans et la création, par une loi d'Hervé Morin, du Centre d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen) qui vit, selon le président Marhic, « en vase clos et dans l'opacité la plus totale ». Il brandit alors des chiffres surprenants. Sur 740 dossiers examinés par ce centre, seuls 12 indemnités ont été allouées. « Nous sommes 98 % de collés », soupire-t-il, et notamment un grand nombre qui justifie pourtant « d'avoir été au mauvais endroit, au mauvais moment, et souffrir de l'un des 21 cancers listés comme radio-induits ». Soit les trois conditions nécessaires pour passer théoriquement le premier barrage du Civen. Nécessaires mais pas suffisantes, faut-il croire. Car, pour refuser toute somme d'argent aux vétérans du Sahara et du Pacifique qui ont vu le nuage, le centre se base sur une coquetterie toute française, glissée dans la loi.

Un alinéa malheureux

L'article 4 alinéa 2 stipule ainsi qu'il suffit qu'« un risque soit considéré comme négligeable » pour annihiler toute prétention des requérants. Alors, le risque est considéré, bien souvent, comme négligeable par le Civen. « C'est ce qui ne va pas », tonne Pierre Marhic, combattant fatigué mais tenace, « nous militons depuis tout ce temps pour que le mot "considéré" soit remplacé par le mot "prouvé" ». En un mot comme en cent, pour laminer le pouvoir discrétionnaire du Civen et lui imposer d'énoncer clairement au requérant la preuve du refus. « Prouver, c'est juridique », sait Pierre Marhic, qui n'entend pas davantage Patricia Adam proposer le terme « justifier » dans la querelle des mots. « Mais si le risque était négligeable, comme on nous le dit, eh bien, il fallait faire les essais au-dessus du palais Bourbon ! », se fâche encore le président.

Le tribunal administratif en secours ?

La lueur de l'espoir est peut être encore vacillante voire incertaine mais, il y a peu, un tribunal administratif du Sud a annulé la décision du Civen, qui refusait une indemnité à un marin toulonnais. Une avancée toutefois qui met un peu de baume au coeur des vétérans. « Pourtant, le Civen était doté chaque année de 10 M€ qui ont été perdus pour nous, cancéreux, et nos veuves. Moins de 500.000 € ont été attribués en tout, sur les 40 M€ », se lamente Pierre Marhic, qui n'hésite pas à qualifier de « fiasco » la loi Morin et à ne guère croire en l'avenir. « Quand je vois que pour l'amiante, dont le combat ressemble au nôtre, un préjudice d'angoisse est attribué, je me dis qu'ils ont gagné une bataille et je ne suis pas jaloux. Je rappelle juste, à titre de comparaison, que nous,